

501

COMMISSION chargée de l'examen du projet  
de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,  
portant modification des articles 1, 3, 4, 9 et 11  
de la convention du 18 février 1886 et de l'acte  
additionnel du 19 janvier 18-8, conclus entre  
la France et l'Espagne, relativement à l'exer-  
cice de la pêche dans la Bidassoa. (N° 61,  
année 1909.)

(Nommée le 2 avril 1909.)

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : FAISANS.

2<sup>e</sup> — CABART-DANNEVILLE. *Rapporteur*

3<sup>e</sup> — Paul LE ROUX. *Président*

4<sup>e</sup> — CATALOGNE.

5<sup>e</sup> — PÉDEBIDOU. *Le secrétaire*

6<sup>e</sup> — OBISSIER SAINT-MARTIN.

7<sup>e</sup> — GENET.

8<sup>e</sup> — CHARLES DUPUY.

9<sup>e</sup> — AUDIFFRED.



1

Commissaires relatifs à la peste dans  
la Bidassoa

---

Séance du 21 Mai 1909.

---

Président : M. Cabart Darnès  
Secrétaire : M. Seubron  
M. Fauran est nommé rapporteur.

Le président  
M. Cabart Darnès

Le secrétaire  
M. Seubron